

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

TRES SECRET / RAC

EXAMEN DU CSARS DE 2014-02

EXAMEN PAR LE SCRS DES SOURCES HUMAINES À L'ÉTRANGER

RÉSUMÉ

- L'objectif de cette étude était d'entreprendre une évaluation complète du programme des sources humaines du Service et de mieux comprendre la contribution de ce programme au chapitre de la collecte et de la production de renseignements, dans l'ensemble.
- Globalement, le CSARS a estimé que le cadre de responsabilisation du Service au chapitre de la gestion des sources humaines était solide, et le CSARS souscrit à la décision du Service d'élaborer une série de stratégies et de procédures s'appliquant à toutes les sources humaines, indépendamment de leur emplacement.
- Le CSARS a estimé que les activités de gestion de cas du Service étaient, dans l'ensemble, raisonnables et nécessaires.
- Le CSARS a estimé que l'information recueillie concernait des priorités spécifiques du gouvernement du Canada en matière de renseignement que l'information diffusée dans les RRS était cohérente avec les rapports sur les opérations, que la source de l'information a été décrite d'une manière cohérente avec les documents relatifs à la gestion des cas pertinents et que l'accès de la source à l'information était indiqué.
- Néanmoins, le CSARS a cerné quelques sujets de préoccupation. Ces derniers concernent le processus d'approbation d'une opération en particulier,
et la
consignation des communications entre les employés du SCRS et les sources humaines.

N° de dossier : 2800-188 (TD R542)

Version d'AIPRP

Date : 28 NOV. 2018

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	MÉTHODOLOGIE	4
2.1	Examen et critères.....	4
3	CONTEXTE	6
4	CONCLUSIONS DU CSARS	8
4.1	Cadre de responsabilisation.....	8
4.2	Gestion des cas	8
4.2.3	Consignation des communications avec les sources humaines du SCRS.....	12
4.3	Gestion de l'information	13
5	CONCLUSION	15

1 INTRODUCTION

Les opérations à l'étranger du Service canadien du renseignement de sécurité (le SCRS ou le Service) font maintenant partie intégrante de ses activités, et le recrutement et le développement des sources humaines à l'étranger sont le fer de lance de ce travail. Les personnes en question n'ont pour ainsi dire aucun lien avec le Canada, mais elles sont néanmoins chargées d'un travail, gérées et payées par le SCRS. De plus, même si elles sont couvertes par le même cadre stratégique que les sources humaines au Canada, la gestion des sources humaines dans un environnement étranger est beaucoup plus complexe.

Par conséquent, les sources et leurs responsables du SCRS sont confrontés à de multiples défis spécifiques à l'environnement à l'étranger.

L'objectif de la présente étude était d'entreprendre une évaluation complète du Programme des sources humaines du Service et de mieux comprendre la contribution de ce programme au chapitre général de la collecte et de la production de renseignements par le Service. Pour ce faire, le CSARS a examiné les cadres de responsabilisation et stratégique mis en place pour orienter la gestion de ces sources. De plus, le CSARS a examiné un échantillon de sources humaines à l'étranger pour évaluer la gestion des cas et de l'information assurée par le Service. Cela a supposé un examen du recours par le Service aux techniques de validation, à l'évaluation des risques et aux indemnisations ainsi que la collecte, la présentation et la diffusion d'informations obtenues des sources qui font partie de l'échantillon de l'examen.

Dans l'ensemble, le CSARS a estimé que le cadre de responsabilisation du Service à ce chapitre était solide. Les politiques et les procédures du Service fournissent aux employés une orientation claire et établissent des processus qui, selon le CSARS, aident le SCRS à remplir ses obligations conformément à la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (Loi sur le SCRS)*, à se conformer à la directive ministérielle pertinente et à respecter les priorités du gouvernement du Canada (GC) en matière de renseignement.

Néanmoins, le CSARS a cerné quelques sujets de préoccupation. Ils concernent le processus d'approbation d'une opération en particulier,
et la consignation des communications entre les employés du SCRS et les sources humaines.

2 MÉTHODOLOGIE

L'objectif de la présente étude était d'évaluer la gestion des cas et de l'information du Service dans le contexte du Programme des sources humaines à l'étranger. Le CSARS a examiné tous les documents organisationnels et opérationnels liés à un échantillon de sources humaines à l'étranger. Pour s'assurer que l'échantillon de l'examen était représentatif du programme, le CSARS a choisi des sources en fonction de leur emplacement, de la direction dont elles relèvent, de leur type de tâches et de leur participation à des opérations interarmées ou à une aide opérationnelle.

La période d'examen principale pour la présente étude était du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, mais, pour faire une évaluation complète du sujet, le CSARS a demandé quelques informations qui étaient en dehors de cette période.

2.1 Examen et critères

Dossiers administratifs

Dossiers financiers

Rapports opérationnels

3 CONTEXTE

Les opérations à l'étranger du Service ont considérablement évolué au cours des dernières années.

Conscient que les principes fondamentaux de la gestion des sources, ainsi que ceux qui sont inscrits dans la *Loi sur le SCRS* et les directives ministérielles, s'appliquent à toutes les sources humaines du Service, peu importe où elles se trouvent, le Service a entrepris un important examen des stratégies relatives aux sources humaines. Le résultat de cet examen

Le SCRS a regroupé ses deux séries de stratégies liées aux sources humaines en une seule; la stratégie relative aux sources humaines s'applique maintenant à toutes les sources humaines, qu'elles soient étrangères ou canadiennes.

La série révisée de stratégies détermine les principes fondamentaux qui guident la conduite des opérations des sources humaines du Service au Canada et à l'étranger. Fait tout aussi important, elle décrit la structure et l'organisation du Programme des sources humaines et définit les rôles et les responsabilités des divers intervenants opérationnels concernés par les opérations faisant appel à des sources humaines.

4 CONCLUSIONS DU CSARS

4.1 Cadre de responsabilisation

Le CSARS a examiné les stratégies et les procédures qui s'appliquent à la gestion du Programme de sources humaines du Service et leur application dans le contexte

différentes opérations. **Dans l'ensemble, le CSARS a estimé que le cadre de responsabilisation du Service au chapitre de la gestion des sources humaines était solide, et le CSARS a souscrit à la décision du Service d'élaborer une série de stratégies et de procédures s'appliquant à toutes les sources humaines, indépendamment de leur emplacement.** Selon le CSARS, ces stratégies et procédures fournissent aux employés une orientation claire et établissent des processus qui, selon le CSARS, aident le SCRS à remplir ses obligations conformément à la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (Loi sur le SCRS)*, à se conformer à la directive ministérielle pertinente et à respecter les priorités en matière de renseignement du gouvernement du Canada.

Plus précisément, le CSARS a déterminé que le cadre de responsabilisation du Service à ce chapitre a permis de s'assurer que l'information que fournissent les sources humaines à l'étranger concerne les activités liées à la menace, conformément à l'article 2 de la *Loi sur le SCRS*, et était nécessaire pour faire progresser les enquêtes dans le cadre des priorités établies par le gouvernement du Canada en matière de renseignements. Le CSARS a également estimé que le recours aux sources humaines était raisonnable compte tenu des circonstances et était proportionnel à la gravité et à l'imminence de la menace. Enfin, le CSARS a établi que les stratégies et les procédures du Service ont permis de s'assurer que les enjeux ou les circonstances qui pourraient intéresser le ministre, conformément à la directive ministérielle 2008 sur les opérations, ont été portés à l'attention de la direction et ont été dûment pris en considération.

4.2 Gestion des cas

La gestion des cas s'appuie sur l'expertise des différents intervenants pour orienter et soutenir la collecte, la validation et l'évaluation des risques, activités essentielles à l'ensemble de la gestion des opérations des sources humaines.

À cet égard, le CSARS a établi que le Service a récemment mis en œuvre une nouvelle initiative pour accroître le recours aux techniques de validation pour les sources humaines étrangères et canadiennes. De plus, le CSARS a estimé que le Service utilisait des définitions claires ainsi que des critères qualitatifs et quantitatifs qui permettraient de s'assurer que la relation entre la source et le Service ainsi que l'historique de production de rapports étaient décrits de manière exacte et uniforme dans tous les dossiers du SCRS. Enfin, l'examen des opérations des sources

SOURCES HUMAINES BASÉES À L'ÉTRANGER ÉTUDE 2014-02 TRÈS SECRET/RAC
a révélé que, malgré les difficultés associées aux opérations à l'étranger, le Service a eu recours tout au long de sa relation avec la source aux outils de validation dont il disposait et, en particulier, dans le cas où des circonstances remettaient en question la crédibilité de la source.

En ce qui concerne les autres éléments relatifs à la gestion des cas, le CSARS a établi que les activités du Service étaient, dans l'ensemble, raisonnables et nécessaires. Néanmoins, le CSARS a relevé un exemple où, à son avis, le Service aurait dû effectuer une évaluation plus complète des risques associés à l'activité opérationnelle proposée. De plus,

ainsi que le processus utilisé par le Service pour consigner les communications entre les employés du SCRS et les sources humaines. Ces questions sont décrites plus en détail dans les sections qui suivent.

Pendant l'examen, le CSARS a cerné un problème en ce qui concerne le processus d'approbation d'une opération faisant intervenir une source humaine.

En s'appuyant sur les risques cernés par le Service, le CSARS est d'avis que cette opération représentait une menace à la vie et, par conséquent, aurait dû faire l'objet du processus d'évaluation des risques exigé

Enfin, le CSARS a souscrit à la justification du Service pour cette activité opérationnelle.

Cela aurait

entraîné une évaluation plus détaillée de tous les risques associés à l'opération, en particulier en ce qui concerne le risque lié à la sécurité personnelle de la source.

4.2.3 Consignation des communications avec les sources humaines du SCRS

4.3 Gestion de l'information

L'examen du CSARS portait également sur la gestion de l'information par le Service. Cela comprenait un examen des activités de collecte, d'analyse, de conservation et de diffusion de l'information obtenue des sources humaines à l'étranger qui font partie de l'échantillon de l'examen.

À quelques exceptions près, décrites plus en détail dans la prochaine section, **le CSARS a établi que l'information recueillie portait sur des priorités spécifiques du gouvernement du Canada en matière de renseignement, que l'information diffusée était conforme aux rapports opérationnels et que la source de l'information a été décrite de façon compatible avec les documents pertinents relatifs à la gestion des cas et à l'accès de la source à l'information fournie.**

Page

**retendue en vertu de l'article
is withheld pursuant to section**

**de la Loi sur l'accès à l'information
of the Access to Information Act**

5 CONCLUSION

Dans l'ensemble, le CSARS a estimé que le cadre de responsabilisation du Service à ce chapitre était solide. Les stratégies et les procédures du Service fournissent aux employés une orientation claire et établissent des processus qui, selon le CSARS, aident le SCRS à remplir ses obligations conformément à la *Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité (Loi sur le SCRS)*, à se conformer à la directive ministérielle pertinente et à respecter les priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement. Néanmoins, le CSARS a cerné quelques sujets de préoccupation. Ils concernent le processus d'approbation d'une opération en particulier

et la consignation des
communications entre les employés du SCRS et les sources humaines.